



COMMUNE DE FREISSINIÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026-37bis
Remplace la délibération n° 2026-37 pour erreur matérielle

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 10
Conseillers absents : 1
Conseillers représentés : 1

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : DRUJON D'ASTROS Cyrille - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - JOLY Jonathan - VAN ERP Susan - BRIAND Julie - BARRÉ Charlotte - COMPAGNONE Philippe - FUENTES RODRIGUEZ Tatiana

Absents : ARDUIN Annie

Pouvoir : ARDUIN Annie à DRUJON D'ASTROS Cyrille

Secrétaire de séance : BOISSET André

Objet : MANIFESTATION CULTURELLE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE SAINT CREPIN, CHAMPCELLA ET FREISSINIÈRES

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que depuis 2019, la commune de Freissinières a noué un partenariat avec les communes de Saint Crépin et Champcella pour organiser via leur bibliothèque respective une randonnée pendant l'été, assortie de manifestations littéraires, musicales et festives.

Cette année, l'animation aura lieu sur la commune de Saint Crépin et aura pour thème « l'eau ».

La date retenue pour cet évènement est le 23 août 2026.

Au départ de Saint Crépin, l'itinéraire suivra la Durance jusqu'à la Fontaine Pétrifiante de Réotier en passant par le Lac d'Eyglis puis les randonneurs reviendront vers Saint Crépin.

Pas de fort dénivelé, mais une promenade bucolique le long des canaux et de la Durance avec notamment des interventions sur le thème des canaux, des fontaines et lavoirs, et des adous.

Le montant total de cette animation est estimé à 2 132 €, chaque commune prenant en charge un tiers de dépenses. Une subvention de 70% peut être sollicitée auprès du Département des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve l'organisation d'un évènement littéraire sur la commune de Saint Crépin le 23 août 2026 en collaboration avec les bibliothèques de Champcella et de Freissinières.

Approuve le plan de financement suivant :

Financier	Montant TTC	%
Commune de Saint Crépin	213.20 €	10 %
Commune de Champcella	213.20 €	10 %
Commune de Freissinières	213.20 €	10 %
Département des Hautes-Alpes	1 492.40 €	70 %
Total	2 132.00 €	

Décide d'allouer à cette manifestation un budget de 213.20 € sur un total de 2 132.00 €.

Autorise le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

